

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24489**

Intitulé

MASTER : MASTER Management sectoriel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Lille 2 droit et santé	M. Le Président de l'Université Lille 2, Monsieur le recteur de l'académie de Lille

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme exerce les activités suivantes :

- il définit et conduit la politique et stratégie de son organisation sanitaire et/ou médico-sociale
 - il définit et conduit l'offre de soins et de prise en charge dans le cadre des projets institutionnels et au regard des schémas territoriaux
 - il définit et conduit la politique de gestion des emplois et des compétences de son organisation sanitaire et/ou médico-sociale/ou d'aide à la personne / ou d'alternative à l'hospitalisation
 - il définit et conduit la politique de gestion de la qualité et de l'évaluation des prestations dans son organisation
 - il définit et conduit la politique de la mobilisation de l'ensemble des ressources et des moyens techniques de son organisation
 - il définit et conduit la politique d'ouverture sur l'environnement de son organisation sanitaire et ou médico-sociale dans le cadre de conventions partenariales et la participation aux réseaux coordonnés
-
- Définition et conduite d'un projet d'établissement ou d'unité, de projets coopératifs
 - Animation et GRH (Gestion des Ressources Humaines),
 - Gestion économique et financière, gestion technique et logistique,
 - Capacité à gérer une démarche de certification
 - Capacité à communiquer avec son environnement professionnel au sein et à l'extérieur de son entreprise
 - Monter, suivre et évaluer des dossiers d'autorisation sanitaire
 - Accompagner les établissements de santé dans leur démarche de certification
 - Maîtriser les procédures de passation des marchés publics spécifiques au domaine de la santé
 - Organiser la veille et la recherche juridiques dans les champs sanitaire, social et médico-social
 - Analyser les enjeux stratégiques du secteur sanitaire et médico-social ou d'alternative à l'hospitalisation ou d'aide à la personne
 - Elaborer et conduire la politique et la stratégie de son organisation sanitaire et médico-sociale
 - Concevoir et piloter l'offre de soins et les projets institutionnels de prise en charge
 - Définir et mettre en place la politique qualité et une démarche d'évaluation interne et externe
 - Evaluer les prestations de son organisation et définir des axes d'amélioration
 - Gérer les relations de son organisation avec l'environnement institutionnel.
 - Analyser les enjeux stratégiques du secteur d'activité ;
 - Mettre en place une politique qualité ;
 - Mobiliser les ressources d'une organisation ;
 - Savoir communiquer avec son environnement.
 - Maîtriser les cadres réglementaires, juridiques, techniques, médico-économiques et logistiques des établissements ;
 - Piloter les projets qualité de l'établissement ;
 - Mettre en œuvre une négociation de type technique ou stratégique.
 - A partir des orientations stratégiques de l'établissement et du contrat de pôle, piloter la mise en œuvre du projet de soins du pôle ou du secteur
 - Structurer un diagnostic medico-économique et médico-technique. Formaliser les plans d'action
 - Gérer les missions et projets transversaux du secteur ou de réseau liés à sa fonction
 - Coordonner les moyens humains, techniques ou financiers, les évaluer, et être force de proposition dans une optique de qualité, de sécurité des soins et d'optimisation des séjours des patients
 - Animer et accompagner l'équipe dans la gestion du pôle d'activités en relation avec les autres acteurs du pôle et de l'établissement
 - Optimiser l'efficacité organisationnelle et médico-technique
 - Développer la recherche en soins et l'évaluation des pratiques professionnelles

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les établissements sanitaires hospitalier et médico-social publics et privés, les structures d'alternative à l'hospitalisation et d'aide à la personne, les associations, fondations, groupements d'établissements et de services, les collectivités territoriales, les agences de Santé / de sécurité sanitaire, les structures de conseil en santé

Cadre de direction d'établissement sanitaire ou médico-social, Directeur d'établissement sanitaire ou médico-social, de structure d'aide à la personne ou d'alternative à l'hospitalisation, Responsable qualité, Chargé de mission, chef de projet en agence sanitaire (HAS, ANESM) ou environnementale, Chargé d'opération responsable de programmation dans un groupe d'établissements sanitaires ou médico-sociaux, Auditeur/consultant en santé, Directeur de services d'aide à domicile, Responsable d'entreprise d'insertion, Cadre formateur des professions paramédicales, Responsable de pôle d'activité

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1503 : Contrôle et inspection des impôts

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Réglementation d'activités :

L'activité est réglementée par les dispositions suivantes :

- Décret n°2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux
- Décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière
- Décret n+ 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Article D 312-176-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif au niveau de certification d'un professionnel dirigeant un ou plusieurs établissements répondant à deux des trois seuils fixés à l'article 44 du décret 2005-1677 du 28 décembre 2005

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La première année permet la maîtrise des techniques de management, l'acquisition des outils de gestion et des démarches qualité. Le M2 comprend trois parcours :

- « Management des structures sanitaires et médico-sociales
- « Cadre de santé » co-accréditation Lille 2 et Artois
- « Cadre de pôle des secteurs sanitaire et médico-social » L'évaluation des connaissances acquises au cours des quatre semestres d'études s'effectue pour les différents modules par des contrôles continus ou un contrôle terminal. Les modalités d'évaluation sont définies dans le règlement des études. Deux stages sont organisés, un de cinq mois en 1ère année et un de six mois en 2ème année. Ils serviront de support à la rédaction de respectivement un rapport de stage et un mémoire. Le mémoire de master 2 fait l'objet d'une soutenance et permet de valider l'ensemble des capacités de l'étudiant.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants-chercheurs et professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants-chercheurs et professionnels
Par candidature individuelle	X	Enseignants-chercheurs et professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	VAE : jury unique de l'Université de Lille 2 VAPP : jury de la spécialité (Enseignants-chercheurs et professionnels)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 Juillet 2015 (ref 201501103)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://univ-lille2.fr/ofse>

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-lille2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :